Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-83SPEF-DE

Délibération n°2026-083

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 02/06/2026
Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 9 JUIN 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie, CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel remplacé par THOMAS Séverine / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Présents : 38 **Votants** : **39** Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : 03	**Excusés :** BOUILLET Isabelle, LE PAPE Marie-Hélène **Absents :** LEMAIRE Vanessa,
Pouvoirs : 01	BOUILLET Isabelle à HERVIOU Patrick

Délibération n° : 2026-083 BlR
Thème : Partenaires extérieurs
Titre : Désignation du représentant de la CCSMM au sein du Réseau Structures de proximité emploi-formation (SPEF) Bretagne
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Vu les statuts de l'association Réseau SPEF Bretagne ;
Considérant que le Réseau SPEF Bretagne est une association régionale regroupant les Structures de proximité emploi-formation (SPEF) de Bretagne, telles que les Points Accueil Emploi (PAE), Espaces emploi-formation et structures territoriales d'accompagnement vers l'emploi et la formation ;
Considérant que le réseau a pour objet de coordonner au niveau régional l'action menée par les structures locales de l'emploi, de la formation et de l'orientation afin de renforcer la qualité du service rendu aux usagers et la coopération entre les territoires ;
Considérant que le Réseau SPEF Bretagne exerce notamment les missions suivantes :

- *représenter et promouvoir les structures de proximité et leurs actions ;*
- *faciliter les synergies et mutualisations entre les territoires ;*
- *animer le réseau des professionnels ;*
- *développer des actions de formation, d'échanges de pratiques et de professionnalisation ;*
- *accompagner les structures adhérentes dans le développement d'outils techniques, d'ingénierie financière et de partenariats ;*

Considérant que la gouvernance de l'association repose notamment sur un Conseil d'administration composé de représentants des structures adhérentes et des collectivités partenaires ;
Considérant qu'il appartient à la communauté de communes de St Méen Montauban (CCSMM) de désigner un représentant appelé à siéger au sein des instances de l'association ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-83SPEF-DE

Délibération n°2026-083

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE comme représentant de la CCSMM au sein du Réseau SPEF Bretagne : M. Patrick HERVIOU**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
HERVIOU Patrick

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 10/06/2026
Qualité : Par le président